
NOUVEAU WEBINAIRE À METTRE À VOTRE AGENDA

Principaux changements en matière de dérogations mineures

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 5 octobre 2021 – La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre un webinaire gratuit à ses membres au sujet des principales nouveautés apportées par le projet de loi n° 67, notamment en matière de dérogations mineures. Et, puisqu'elles suscitent encore de nombreuses questions dans le milieu, les conférenciers feront un rappel des principes de base.

Sanctionné en mars dernier, le PL67 permet entre autres l'évaluation d'une demande de dérogation mineure dans un lieu soumis à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, sauf à l'égard de certaines dispositions réglementaires, d'où la difficulté d'application. Le PL67 introduit également de nouveaux critères d'évaluation et un pouvoir de désaveu par les MRC.

D'une durée de 3 heures, le webinaire présenté par Mme Hélène Doyon, urbaniste, et M^e Louis Béland, avocat, DHC avocats, sera aussi l'occasion d'aborder quelques décisions récentes et d'intérêt en matière de dérogations mineures.

Ayant toujours à cœur de tenir ses membres à l'affût des plus récents développements dans leurs secteurs d'activité, la COMBEQ est heureuse de leur offrir ce webinaire gratuitement. Les non-membres sont également les bienvenus (175 \$ + taxes).

Deux dates sont présentement au calendrier. Faites vite, les places sont limitées!

- [18 novembre de 9 h à 12 h](#)
- [8 décembre de 13 h à 16 h](#)

À propos de la COMBEQ

La Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) est un organisme à but non lucratif qui contribue activement au développement professionnel de 1 300 officiers municipaux en bâtiment et en environnement de partout au Québec, et ce, depuis plus de 25 ans. Par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs, les membres sont ainsi outillés pour appuyer leurs municipalités dans l'élaboration de plans et de règlements d'urbanisme, lesquels favorisent l'aménagement et le développement de leur territoire, le tout, en tenant compte de l'évolution des lois et de leur application.